

Xpert

R é u n i o n

Périodique d'information du Conseil Régional de
l'Ordre des Experts Comptables de La Réunion

→ avril 2008 / N°7 ←

> S O M M A I R E

- 1 ÉDITORIAL
par Bruno FORMET
- 2 LA VIE DU CONSEIL
AGENDA
- 3 DATES A RETENIR
WHO'S WHO
- 4-5 PARTENAIRES
AGEFOS
QUOTIDIEN
BRED
- 6 ÉVÉNEMENTS
Académie 29/11/07
Les rencontres 2008
Entreprises-Experts Comptables
- 7 INTERVIEW
Pierre CANAGUIER
- 8-9 LES ACTUS
Comptes de Campagne
Actualité sur le stage
FORMATION
Bilan d'étape IRFEX
- 10 ZOOM IN
Site IRFEX
L'externalisation
- 11 FORMATION
Bilan d'étape IRFEX
BIBLIOTHÈQUE
Nouveauté INFODOC
- 12 Cré'ACC 2008

EDITORIAL

et 10 taux ...

D'accord, certains la trouveront facile ;
en tous cas, elle est de la plus grande
actualité en ce mois d'avril.



Abattement du 1/3, taux réduit d'I.S., TVA, abattements Z.F.U., plus-values, j'en
passe et de meilleures... Nous sommes tous devant nos écrans
d'ordinateurs, le doigt sur la gâchette de notre calculette pour délivrer
l'implacable verdict de 2007. Si l'on s'est trompé, ce sera 10 % ; et pour les plus
négligents, on reparlera du fameux 125 %.

En cette période plus que chargée de nos plannings, l'équipe de rédaction a trouvé
le temps de vous concocter un nouveau numéro de votre magazine. Au hasard des
pages, vous y retrouverez la vie de votre Conseil, et, car nous avons fait le tour des
portraits des élus, une présentation de celles qui font fonctionner notre Institution au
quotidien, à qui, au passage, il m'apparaît important de renouveler nos sincères
remerciements pour leur engagement à nos côtés.

Vous l'aurez deviné à travers le sticker figurant sur les correspondances qui vous ont
été adressées, 2008 sera un temps fort pour la Profession locale, et nous offrira une
nouvelle occasion de développer son image à travers notre communication. 20 ans, ça
se fête, et nous avons beaucoup d'idées pour célébrer avec vous, de la manière la plus
conviviale, l'anniversaire de la création de notre Conseil Régional. Les surprises
devraient être nombreuses et fort sympathiques, mais je ne peux vous en dire plus.

D'ores et déjà, en tout cas, reprenez la date du 17 novembre pour nos désormais
traditionnelles Rencontres de la Profession Comptable et notre Assemblée statutaire,
mais aussi celle du 15 novembre pour des moments plus ludiques.

Dans l'attente de vous retrouver très bientôt et espérant vous procurer un agréable
moment de répit à travers ces quelques pages, l'ensemble des
membres du Bureau se joint à moi pour vous souhaiter bon courage en cette période
de dur labeur.

Bien confraternellement

Bruno FORMET

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



L'Ordre des Experts Comptables
Région Réunion

2008
ans

∞ une infinité de compétences depuis 20 ans à la Réunion

En 2008 votre CROEC a 20 ans

VIE DU CONSEIL

Conseils du 4 décembre 2007 et du 13 mars 2008

> Stagiaires :

• Inscription	11
• Transfert de dossier de stagiaire	1
• Changement d'employeur et/ou de Maître de stage	6
• Invalidation de stage	3
• Maintien en stage	1
• Reprise de stage	3
• Poursuite du stage	2
• Suspension de stage	2
• Radiation	1
• Attestation de fin de stage	1

> Bienvenue :

• Aux nouveaux Experts Comptables indépendants :

Carole AKHOUN-TIMOL • Frédéric CATEAUX • Fabien CHAMBRY • Marina FOLLIOU

• Aux nouveaux EC indépendants en inscription secondaire :

M.Habib KEFI • Patrice TRAG

• Aux nouveaux stagiaires :

Naïma AKHOUN-BALBOLIA • Chloé ATHENAS • Audrey BALTHASAR
Anissah GAILLARD • Christine GOLFIER • Pascal LAURET • Mo'az PATEL
Laurent RIBET • Kemnda TAMADOUM • Audrey SAILLARD • Anatole VINCENT

> Changement de section du tableau :

Jannick BEDIER

> Inscription des sociétés d'EC :

5 Sociétés d'expertise comptable
COMPTA NORD • MGEC • BOURBON COMPTA • ACA • COMPTA REUNION

> Radiation des membres de l'Ordre :

Joël Claude RIVIERE • Daniel STOLL • Mo KALFANE

AGENDA

> FEVRIER • 5

8
11
14
18
26
26
28

- Commission Qualité au Conseil Supérieur - Paris P. HOYEN
- Conférence : Financement de la Vie politique et comptes de campagne - JP EVRARD
- Réunion du Comité social : Contrats collectifs et protection sociale (Saint Denis)
- Réunion du Bureau de l'Ordre
- Réunion du Comité social : Contrats collectifs et protection sociale (Saint Pierre)
- Rencontre entre le nouveau Président du TGI de Saint Pierre et, N.TRESFELS et B. FORMET
- Conférence : Loi de Finances 2008 JP COSSIN
- Rencontre avec la Responsable locale d'OSEO - B. FORMET -A.LALA

- MARS • 4** • Réunion de coordination régionale au Conseil Supérieur - B. FORMET
- 5** • Réunion du Conseil National de l'Ordre - B. FORMET
- 5** • Commission fiscale au Conseil Supérieur - A. LALA
- 11 et 12** • Commission Formation et Stage au Conseil Supérieur - A. LALA
- 13** • Réunion du Bureau et du Conseil régional de l'Ordre
- 26** • RDV avec la Direction et la Rédaction du QUOTIDIEN - B. FORMET - PA. FRECAUT - A.LALA
- 27** • IRFEX Conseil d'Administration et Comité pédagogique
- 27** • Forum des Métiers à l'Université de Saint Denis -B. HIN TUNG - A.LALA - I.CARMI

DATES A RETENIR

- > **24 AVRIL** Loi sur le pouvoir d'achat
- > **17 NOVEMBRE** Assemblée générale
- > **28 NOVEMBRE** Dépouillement des élections du Conseil Régional

....l' équipe - féminine - administrative qui gère au quotidien l'Ordre, la Compagnie et l'IRFEX

La diversité des thèmes abordés par l'organisation des trois institutions nécessite une pluralité de compétences qui semblent être réunies aujourd'hui entre leurs mains.

Nous ne vous présentons plus Marie-Françoise FLORE, vous la connaissez tous, elle veille sur vos dossiers depuis plus de vingt ans. Marie-Françoise est née à Saint-Denis et y a suivi sa formation en secrétariat-sténodactylo. Elle travaille aujourd'hui à temps partiel et s'occupe du secrétariat, et de l'accueil. Elle est notre mémoire.



Marie Françoise - Reine-Marie

Depuis quelques temps, elle est aidée dans les petits travaux administratifs d'affranchissement, de photocopies et de classement par Reine-Marie MOURUGUIN, Saint-Pauloise de naissance qui a été embauchée en 2000 afin de s'occuper de l'entretien des locaux. Elle assure également l'entretien dans d'autres sociétés. Son emploi du temps trop rempli lui laisse tout juste le temps d'utiliser son rameur et son vélo d'appartement.

En mai 2005, Sophie DESMOT a été engagée en qualité de Secrétaire générale adjointe à temps partiel et 1 an plus tard en qualité de Secrétaire générale à temps plein. Après une enfance dans l'Aveyron, Toulouse l'a accueilli et lui a permis de suivre ses études jusqu'à l'obtention d'un DESS de droit des affaires option international. Après quelques expériences professionnelles métropolitaines puis réunionnaises, elle est partie vivre plusieurs années à Madagascar avec sa fille et son mari. Les secteurs expérimentés : banque, institut de formation, cabinet d'avocat, immobilier. Ses principaux hobbies : l'aïkido et la lecture.



Sylvie - Sophie

Un an plus tard, à peine débarquée à la Réunion avec son mari et ses 2 enfants, Sylvie BEAUX a rejoint l'équipe afin de prendre en charge la formation et le stage, à temps partiel. Elle vient du Sud : née dans la Drôme, elle s'est aussitôt envolée vers la Tunisie où elle a passé son enfance. Ensuite, c'est Marseille qui l'a vu grandir jusqu'en prépa HEC, mais c'est à Montpellier qu'elle a obtenu son diplôme Sup de Co, option international. La DRIRE et l'École des Mines lui ont confié quelques années leur communication et marketing. Elle a ensuite animé des formations en management et communication. C'est la gym qui lui permet de garder sa forme.

La petite dernière, c'est Yolande RAZAFINDRAKOTO. Vous l'avez peut-être deviné, elle arrive tout droit de Madagascar, Antananarivo, où elle a suivi ses études d'assistante de direction et travaillé dans le secteur privé, notamment pétrolier. Elle s'est installée avec sa famille à la Réunion en 2006 et a intégré nos institutions en juillet 2007. Elle est venue renforcer le Secrétariat Général et travaille à mi-temps. Cet emploi du temps lui permet de consacrer du temps à ses 2 enfants mais aussi de s'adonner à la lecture, à la natation et au jogging.



Yolande

En 2008, elles auront, à elles cinq, 200 ans !



VINCENT POUILLAIN :
DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT CRÉDIT BAIL
BRED OCEAN INDIEN

Question :

Vincent POUILLAIN vous venez d'arriver sur notre département pour renforcer le département crédit bail du groupe BRED Banque Populaire et SOFIDER, dans quel but ?

VP : Le crédit bail immobilier et le crédit bail matériel sont des financements très prisés par nos clients professionnels et entreprises et le groupe BRED BP est un acteur important.

Nous réalisons plus de 30 % de notre production en crédit bail sur les DOM dont REUNION & MAYOTTE.

Aussi Jean Paul GERAUDIE - Dr Régional BRED OCEAN INDIEN m'a demandé de rejoindre son équipe à l'occasion du lancement sur l'Océan indien de notre filiale de crédit bail mobilier BRED COFILEASE.

Question :

Pratiquement quels sont les avantages du crédit bail mobilier ?

VP : Le crédit bail mobilier finance aujourd'hui tout type de biens et tout secteur d'activités.

Selon L'ASF (Association des Sociétés Financières) la production de crédit bail mobilier a atteint 20 milliards d'Euros en 2007.

Avantageux sur le plan comptable et fiscal (financement total possible, TTC donc pas d'avance de TVA, prise en compte de la TVA NPR, loyers déductibles à 100 %, contrats de 24 mois à 60 mois, des assurances spécifiques pour protéger l'entreprise et sécuriser l'investissement) nous pouvons également construire des montages sur mesure en fonction de la trésorerie de l'entreprise : 1ers loyers majorés, loyers adaptés à une activité saisonnière, différentes options d'achat, fenêtres de sortie, lease back...

Question :

Mais cette souplesse a un prix ?

VP : C'est une fausse idée car le différentiel avec le prêt classique a fortement diminué et si on intègre les avantages fiscaux et

l'impact sur la trésorerie le crédit bail est très compétitif.

Question :

Et pour les investissements immobiliers, le Crédit Bail Immobilier a-t-il les mêmes atouts ?

VP : Oui car un dirigeant souhaitant acquérir ses locaux professionnels - tout en préservant ses fonds propres - a tout intérêt à opter pour le crédit bail immobilier sur 7 à 15 ans car les loyers sont déductibles du bénéfice imposable sur presque toute la durée du contrat.

Question :

Le CBI est un produit défiscalisant ?

VP : Si on devait faire un parallèle on pourrait le dire. Retenons surtout que quel que soit le mode de financement (prêt classique ou CBI) la fiscalité est la même sauf qu'en CBI les impacts fiscaux sont in fine ce qui permet au chef d'entreprise de digérer son investissement et de préserver la trésorerie de son entreprise afin que cette dernière conserve les fonds propres nécessaires au financement des besoins de son exploitation.

De plus si le projet est subventionné et/ou situé en zone franche le CBI est le support idéal et va optimiser la stratégie fiscale du client.

Enfin si l'opération est à but locatif, l'impact ISF pour l'investisseur est moindre.

Tous ces aspects (fiscaux, patrimoniaux,...) sont abordés avec le chef d'entreprise et nous lui demandons souvent d'inviter son expert comptable aux réunions de travail.

Question :

au-delà de l'aspect fiscal ou patrimonial, dans quelle mesure le crédit bailleur immobilier est-il partenaire ?

VP : Pour toutes les opérations de crédit bail immobilier et quel que soit le montant nous sommes un vrai partenaire immobilier pour notre client.

En effet la législation actuelle est complexe (droit de l'urbanisme, de la construction, audit et diagnostic multiples, suivi des marchés, assurances) aussi le chef d'entreprise ne peut suivre seul le déroulement de son projet immobilier.

Il s'appuie, certes, sur des spécialistes (notaires, architecte, maître d'œuvre, constructeurs) mais a également besoin d'une assistance immobilière et juridique que le crédit bailleur lui apporte.

Je me ferai un plaisir de vous répondre sur tout autre renseignement utile dont vous aurez besoin.



BRANCHE PROFESSIONNELLE DES CABINETS COMPTABLES ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PARTENAIRES

L'AGEFOS-PME renforce son partenariat avec votre branche

Cet accord :

- Adapte les nouveaux dispositifs de formation, créés par la loi du 4 mai 2004, notamment la professionnalisation et le droit individuel à la formation (DIF) aux spécificités de vos cabinets
- Désigne AGEFOS PME comme Organisme paritaire Collecteur Agréé exclusif de votre branche

FOCUS SUR LES DISPOSITIFS DE FORMATION PREVUS PAR VOTRE ACCORD

LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Article 4.1 de votre Accord : A la demande du salarié, pour ceux ayant plus de 45 ans et ceux ayant plus de vingt ans d'ancienneté dans le cabinet et avec l'accord écrit de l'employeur, des actions de formation peuvent faire l'objet d'une prise anticipée des droits à DIF non encore ouverts.

La mise en oeuvre du DIF relève de l'initiative du salarié, en accord avec son employeur sur le choix de l'action de formation. Ce dernier dispose d'un délai d'un mois pour notifier sa réponse. L'absence de réponse de l'employeur vaut acceptation du choix de l'action de formation. Les salariés à temps complet justifiant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise capitalisent 20 heures de formation par an cumulables sur six ans, soit un plafond de 120 heures. Pour les salariés à temps partiel, les droits au DIF sont calculés au prorata temporis.

Pour les salariés entrés au sein du cabinet avant le 7 mai 2004, l'appréciation du droit au DIF se fera au 7 mai de chaque année.

Pour les autres, il s'agira de la date anniversaire de leur entrée au sein du cabinet. Chaque salarié est informé par écrit annuellement du cumul de ses droits acquis au titre du DIF, selon une forme définie par chaque cabinet (bulletin de paie, annexe...).

Les actions de formation suivies dans le cadre du DIF se déroulent pendant ou en dehors du temps de travail. Les heures de formation réalisées en dehors du temps de travail donnent lieu au versement d'une allocation de formation.

LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Article 2.1.1 de votre Accord : Les contrats de professionnalisation ont pour objectif de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Organisé dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI, le contrat de professionnalisation associe enseignement général et pratique en cabinet.

LE PLAN DE FORMATION

Article 3.1.1 de votre Accord : Les salariés se voient remettre pour les stages ne débouchant pas sur un diplôme et à leur issue, une attestation de stage ou de cycle de formation délivrée par l'organisme de formation ou par l'établissement d'enseignement.

Le plan de formation comprend l'ensemble des actions formations dont l'employeur a pris l'initiative, hormis celles effectuées dans le cadre des périodes de professionnalisation. Il s'articule autour de 3 catégories d'actions définies par le code du travail à savoir, celles d'adaptation au poste de travail, celles liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi et celles de développement des compétences du salarié.

LES PERIODES DE PROFESSIONNALISATION

Article 2.2.1 de votre Accord : Les périodes de professionnalisation ont pour objectif de favoriser le maintien dans l'emploi des salariés sous contrat de travail à durée indéterminée.

Dans le cadre d'une personnalisation des parcours de formation, la période de professionnalisation permet d'acquérir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), une qualification professionnelle proposée par la CPNE ou de participer à une action de formation dont l'objectif est défini par la CPNE.

L'AGEFOS-PME renforce son partenariat avec votre branche

Le Partenariat avec les Cabinets d'Expertise-Comptable et de Commissaires aux Comptes évolue avec la signature de l'accord de branche du 5 avril 2007 étendu par l'arrêté ministériel du 5 octobre 2007 le rendant obligatoirement applicable sur tout le territoire national, y compris les départements d'Outre-Mer.

Soyez assurés que nous sommes honorés de cette désignation et que nous ferons tout notre possible pour assurer le financement des besoins en formation de vos collaborateurs, par le renouvellement et l'amélioration de la convention qui nous lie déjà mais aussi la mise en oeuvre de tous les moyens financiers que nous permet le Fonds de Péréquation National Professionnalisation de l'AGEFOS PME.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter
l'AGEFOS-PME Réunion au :
32, rue de la Cayenne BP 310
97458 Saint Pierre CEDEX
Tel : 0262 96 11 80
Fax : 0262 96 11 69

Le Quotidien

UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LE QUOTIDIEN

Vous l'avez très certainement remarqué en lisant le supplément économique du lundi, Le Quotidien de la Réunion et de l'Océan Indien, toujours soucieux de garantir à ses lecteurs la qualité de ses informations, à choisi le CROEC pour sa rubrique « Avis d'Experts »

Nous nous félicitons de ce partenariat de qualité avec ce quotidien majeur d'information sur la Réunion.

Mais ce partenariat ne s'arrête pas là : Le Quotidien nous propose des conditions de règlement à 30 jours fin de mois pour nos annonces légales ou autre annonces classées (offres d'emploi par exemple). Il faut adresser les annonces par mail à pa@lequotidien.re ou par fax au 02 62 92 15 18.

Pour bénéficier de ces conditions, il suffit d'ouvrir un compte en contactant au 02 62 92 15 15

- Patrick COLOMAR Directeur des annonces classées (06 92 21 52 52) Ou
- Marie Claude DERAND Conseillère commerciale (06 92 88 93 08) qui feront rapidement le nécessaire par téléphone ou en envoyant une fiche d'ouverture.

Il faut savoir que les factures et justificatifs (format PDF) peuvent être envoyées automatiquement par mail à une adresse donnée au préalable.

Longue vie à ce partenariat



Philippe BARRE - Héléne PARENT
Isabelle CARMi - Abdoullah LALA



Président de l'IAE Maurice Cerisola et son Directeur Michel BOYER lançaient avec succès l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières de la Réunion autour du thème : « L'Impact des IFRS sur la gouvernance d'entreprise ».



Le 11 juin 2007, Le Président de l'Académie William Nahum, le Représentant local de l'Académie Abdoullah Lala, le Président de l'Ordre des Experts Comptables Bruno Formet, le Président de la Compagnie régionale de Commissaires aux comptes Norbert TRESFELS, le

Pour cette occasion étaient présents 170 experts comptables, stagiaires, étudiants, chefs d'entreprise, dans la prestigieuse salle de réception de la Mairie de Saint Denis.

L'Académie de la Réunion a connu un deuxième temps fort le 29 novembre 2007, à l'IAE.

A cet effet, Héléne Parent, Directeur de secteur droit comptable au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts comptables et Philippe Barre, Expert-comptable et Commissaire aux comptes ont présenté à une centaine de personnes, une conférence sur les IFRS et PME.

A cette occasion, ils ont présenté les changements comptables occasionnés par la convergence depuis 1999, la situation comptable actuelle et notamment pour les PME, et enfin les IFRS pour les PME et leurs applications.

Pour cette année 2008, l'objectif principal de l'Académie de la Réunion est de se réunir deux fois autour d'un thème d'actualité qui concerne le plus grand nombre de professionnels comptables. Ces deux temps forts annuels seront fixés aux 2e et 4e trimestres.

Aussi, je vous invite d'ores et déjà à assister à ces conférences et à vous tenir informés des sujets de réflexion et de discussion du moment sur le site de l'Académie www.lacademie.info.
Isabelle CARMi

Et au programme du mois d'avril :

La loi sur le pouvoir d'achat du 8 février 2008

Le 24 avril 2008 de 17h00 à 18h00 à l'Hôtel Créolia à Saint Denis.

Jocelyn BOUVIER, Consultant en Droit Social, présente la problématique du contingent d'heures supplémentaires au regard de la loi pour le pouvoir d'achat du 8 février 2008.

En effet, cette loi contient des dispositions dont la portée n'est pas négligeable pour les petites entreprises :

- débloccage de la participation et prime de 1000 euros : que faut-il faire pour les mettre en œuvre ?

- rachat de jours de RTT, de jours de repos pour les salariés au forfait jours et monétisation du CET : quelle est la portée de ces dispositions et comment se combinent-elles avec la loi TEPA ?

- paiement du repos compensateur de remplacement : cette disposition introduite par voie d'amendement permet aux entreprises dont le contingent est peu élevé de faire des heures supplémentaires. Comment procéder ?

LES RENCONTRES 2008 ENTREPRISES- EXPERTS COMPTABLES

Deux conférences majeures sont venues agrémenter ce premier trimestre :

- **Le financement de la vie politique et les comptes de campagne**

le vendredi 8 février 2008 de 17h00 à 19h00 au l'Hôtel Concorde Bellepierre à Saint Denis.

Cette conférence a été animée par Jean-Philippe EVRARD, Expert-comptable et Commissaire aux comptes et co-auteur d'un livre sur les comptes de campagne.

Ont été développées concrètement les procédures de désignation des mandataires financiers, de collecte de dons et autres ressources, d'engagement et d'enregistrement des dépenses autorisées, d'établissement, de présentation et de dépôt des comptes de campagne, de contrôle a priori et a posteriori des comptes de campagne.

Ont été soulignées aussi les indispensables précautions à prendre pour éviter l'application des sanctions (invalidation, inéligibilité ...). Il faut savoir que la loi encadre strictement les dépenses et les recettes d'une campagne électorale, et demande l'établissement de comptes de campagne présentés par un expert-comptable.

- **La loi de finances 2008**

le 26 février 2008 de 17h00 à 19h00 à l'IAE.

Le Conseil régional de l'Ordre des Experts Comptables a proposé aux cabinets d'expertise comptable ainsi qu'à leurs clients une réunion sur la nouvelle loi de finances et l'actualité fiscale. Cent personnes étaient présentes à cette manifestation.

Jean-Pierre COSSIN, Conseiller-maître à la Cour des Comptes et Professeur associé à l'Université de Paris XII, a fait le point sur les nouvelles dispositions fiscales non seulement pour les particuliers mais aussi en matière de création d'entreprise et de réinvestissement, de transmission d'entreprise.

Toutes les nouveautés issues de la loi de finances pour 2008 et de la loi de finances rectificative pour 2007 et des autres textes de l'année 2007 ont été abordées pour en tirer le meilleur parti.

Notamment, ont été traités les sujets, tels que les plus-values des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, la réforme des successions, la déductibilité des intérêts d'emprunt, la participation et l'actionnariat des salariés.

Chacune de ces réunions a été suivie d'un sympathique cocktail.

PIERRE CANAGUIER DIRECTEUR GÉNÉRAL DES CAISSES RÉUNIONNAISES COMPLÉMENTAIRES (CRC)

INTERVIEW

Xpert : Pouvez-vous nous dire qui vous êtes ?

Pierre CANAGUIER : Bien sûr, j'ai 59 ans, je suis marié et j'ai 3 enfants en activité professionnelle.

Xpert : Et votre parcours professionnel ?

Pierre CANAGUIER : J'ai rejoint les Caisses Réunionnaises Complémentaires (CRC) en septembre 2007 dans le cadre d'un détachement du Groupe Malakoff (GM). Il existe en effet un accord de partenariat important entre nos deux groupes dans le domaine de la retraite et de la prévoyance. En retraite, la CRR intervient au niveau de l'ARRCO (cotisations calculées sur la totalité des salaires pour les non cadres et salaires plafonnés pour les cadres) et la CAPIMMEC, institution du GM, au niveau de l'AGIRC (salaires au delà du plafond pour les cadres et assimilés). C'est ainsi dans le domaine de la retraite pour toutes les institutions d'outre-mer qui doivent être adossées à un groupe métropolitain.

J'ai fait toute ma carrière dans ce qu'on appelle l'économie sociale avec deux dominantes à peu près égales dans le temps, le commercial et le management. Commercial dans le domaine de la rémunération différée, retraite par répartition / capitalisation, prévoyance collective et épargne salariale. Management sur des postes de directeur régional Provence/Alpes/Côte d'azur, Corse, directeur des relations sociales, directeur retraite et de l'informatique, mon dernier poste se situant au Groupe Malakoff comme directeur opérationnel de la retraite.

Xpert : En quoi la gestion d'un groupe de protection sociale comme les CRC diffère d'un Groupe métropolitain ?

Pierre CANAGUIER : Il n'y a pas de différence de gestion et de fonctionnement entre la CRC et un groupe métropolitain. La seule différence tient peut-être à la jeunesse du Groupe et à son effectif de 120 personnes.

- La CRR, institution de retraite ARRCO, a été créée en 1976
- La CRP, institution de prévoyance a été créée en 1994.

Aujourd'hui, la gestion de la retraite s'inscrit dans le cadre des contrats d'objectifs fixés, sur des périodes triennales, par les fédérations AGIRC-ARRCO dont la finalité est d'améliorer notamment la gestion avec l'ensemble de nos ressortissants. Ce contrat, applicable à tous les groupes de protection sociale, est en cours de renouvellement pour la période 2008/2010.

Dans le domaine de la prévoyance, nous sommes dans un cadre concurrentiel identique à celui de métropole. La qualité de service est pour la CRP l'enjeu majeur des prochaines années.

Xpert : Quel est votre projet d'entreprise ?

Pierre CANAGUIER : Une nouvelle organisation est mise en place pour mieux répondre aux attentes de nos clients : entreprises - participants et allocataires.

L'ambition du Groupe s'appuie sur des valeurs que sont le paritarisme, la solidarité, l'indépendance et le caractère non lucratif des opérations réalisées. Les axes de progrès sont résolument tournés vers la modernisation de :

- Notre mode de management et le recrutement d'une DRH doit contribuer à anticiper les évolutions de nos métiers,
- Nos systèmes d'information avec de nouvelles technologies afin de simplifier la gestion administrative - la dématérialisation est un des éléments fort de cette politique,

La création d'une direction opérationnelle de la gestion retraite et prévoyance permettra la synergie nécessaire entre les différentes activités.

Ces facteurs doivent contribuer à l'amélioration de la productivité et de la qualité dans les relations avec nos clients.

Xpert : Les cabinets comptables ont des attentes concrètes au niveau de la dématérialisation, où en sont la CRR et la CRP ?

Pierre CANAGUIER : Les attentes sont légitimes et vont dans le sens des simplifications évoquées précédemment.

Il convient de distinguer :

- La déclaration annuelle des salaires unifiée (DADS-U) où le taux de dématérialisation est conséquent puisque qu'environ 50 % des entreprises utilisent ce système.
- La déclaration unique de cotisations sociales (DUCS) en mode EFI (échange de formulaire informatisé) via le portail.

www.net-entreprises.fr ou en mode EDI (échange de données informatisées) utilisées par très peu d'entreprises aujourd'hui.



BRUNO FORMET
PIERRE CANAGUIER
Signature du partenariat 2008/2010
entre le GROEC et la CRR

Au cours de nos réunions d'échanges GROEC / CRC, nous avons acté :

- La nomination d'un référent en charge des relations entre les Experts-Comptables et la CRC en la personne de Joël RICHARD,
- La mise en place de la DUCS en mode EDI en test au cours du 1er trimestre 2008 et une ouverture de ce service de déclaration et de paiement à l'ensemble des cabinets comptables pour le 2ème trimestre 2008.
- La création d'une cellule d'assistance avec N° vert 0 800 497 497 pour accompagner les entreprises vers la dématérialisation.

Sur un plan plus général, la dématérialisation est appelée à se développer davantage puisque les principaux intervenants AGIRC-ARRCO, ACROSS, CNAV, UNEDIC, CTIP étudient, en collaboration avec le GIP MDS (Groupement d'intérêt Public « Modernisation des déclarations sociales »), la mise en place d'une déclaration sociale nominative (DSN).



Caisses Réunionnaises Complémentaires

2008, mise en place de la réforme

Les nouvelles conditions d'inscription au stage



On ne parle plus "d'années" de stage, mais de "cycles" de stage

La modernisation du diplôme d'expertise comptable passe d'abord par une réforme du cursus, avec la fin du DECF et du DESCF, remplacé par le DCG et le DSCG (voir article consacré à ce thème dans X-PERT numéro 5).

La première session du DCG aura lieu début juin 2008 et celle du DSCG en octobre 2008.

En attendant les premières sessions, c'est donc l'ancien dispositif qui, en début 2008, est appliqué pour l'inscription au stage. En fin d'année, le nouveau dispositif prévoit d'autoriser l'inscription pour les deux premiers cycles de stage :

- aux candidats titulaires de 4 des 7 épreuves au moins du DSCG,
- et aux candidats titulaires d'un DESCF ou d'un DESCF incomplet.

Ce nouveau dispositif sera applicable au moment de la proclamation des résultats du DSCG 1ère session 2008 (le 1er jury se tenant en décembre 2008).

Les candidats titulaires de titres ou de diplômes procurant des dispenses ou des équivalences d'épreuve du DSCG devront impérativement les faire valider.

Le stage ne pourra commencer qu'au 1er décembre 2008, avec une rétroactivité possible de 3 mois maximum, compte tenu de la date du jury, pour les candidats remplissant les conditions administratives habituelles d'entrée en stage.

Par la suite, la date d'entrée en stage s'alignera sur la date de proclamation des résultats du DSCG.

Un candidat inscrit en 2007 ou en début 2008 avec un DESCF incomplet et qui n'aura pas eu le DESCF au cours de la deuxième session de 2007 peut poursuivre son stage en 2ème année.

Le stage sera suspendu pour une durée maximale de 3 ans si à l'issue de la 2ème année, le stagiaire n'a pas obtenu l'épreuve du DSCG qui lui manque.

La réforme des journées de formation pendant le stage:

Il s'agit de sortir du système classique (12 Journées de Comportement et 12 Journées Techniques), par la mise en place de 24 journées de formation avec un équilibre du nombre de journées audit et expertise :

- 9 jours de Commissariat aux Comptes
- 9 jours d'Expertise Comptable et de Conseil
- 2 jours métiers Expert Comptable et Commissaire aux Comptes
- 4 jours libres (IRF, CNCC ou déléguables aux cabinets)

Le e-learning sera complémentaire au "présentiel" et non en remplacement de la rencontre entre le contrôleur et les stagiaires.

Ce système prévoit :

- en amont, l'acquisition des pré-requis en e-learning;
- puis, une journée de regroupement;
- et en aval, un test d'évaluation en e-learning.

Ce nouveau système sera mis en place en 2008 pour les premières années ; il n'y aura pas de changement cette année pour les 2èmes et 3èmes années (basculement prévu en 2009, selon modalités à définir).

Le nouveau système : 8 jours de formation imposés en premier cycle

Thème en présentiel	durée	+ e-learning	Dates prévues
Présentation des normes et de la déontologie des professionnels E.C. et C.A.C.	1 jour	oui	Oct/nov 2008
Management : l'initiation à la communication en milieu professionnel	1 jour	oui	Oct/nov 2008
Assistant débutant (CNCC)	3 jours	non	Oct/nov 2008
Présentation des missions de l'expert-comptable en relation avec les comptes annuels	1 jour	oui	Oct/nov 2008
Présentation des "Autres missions" (Art.22 de l'ordonnance) de l'expert-comptable	1 jour	oui	Oct/nov 2008
Accueil (présentation du stage, e-learning, ...)	1 jour	non	Août 2008

LE FINANCEMENT DES CAMPAGNES ELECTORALES

Trois lois fondamentales successives de 1988 à 1995, donnant lieu à une jurisprudence abondante, ont fixé et clarifié le cadre juridique du financement des campagnes électorales.

Ces trois lois fondamentales s'articulent sur les points clés suivants :

□ la transparence : l'exhaustivité des recettes et dépenses, au sens de la loi sur le financement des campagnes électorales, doit être vérifiée et vérifiable. Le mandataire financier (personne physique ou association de financement) encaisse l'ensemble des recettes et règle l'ensemble des dépenses sur un compte bancaire unique. La Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements des Partis Politiques (CNCCFP) vérifie exhaustivement tous les comptes de campagne et peut approuver, réformer ou rejeter un compte de campagne.

Les principaux motifs de réformation des comptes de campagne par la CNCCFP sont les suivants :

- Dépenses n'ayant pas le caractère de dépenses électorales,
- dépenses de transport et de restauration hors circonscription,
- dépense de la "campagne officielle" intégrées dans le compte,
- dépenses postérieures à l'élection,
- prise en compte de la valeur d'un matériel et non de sa valeur d'utilisation,
- dépenses évaluées à requalifier en concours en nature,
- intérêts d'emprunts non payés à la date de dépôt du compte,
- dépenses concernant la campagne pour une autre élection,
- apport du candidat ou suppléant ne pouvant constituer des dons.

Les principaux motifs de rejets formation des comptes de campagne par la CNCCFP sont les suivants :

- absence d'expert comptable,
- absence de l'attestation du mandataire financier pour les comptes ne présentant ni dépenses ni recettes,
- absence d'ouverture, par le mandataire financier, d'un compte bancaire spécifique à la campagne,
- paiements directs du candidat hors mandataire financier,
- absence de pièces justificatives ou grave insuffisance de pièces justificatives,
- déficit à la date de dépôt du compte,
- dépenses significatives omises,
- dépenses significatives non acquittées à la date du dépôt du compte,
- don de personne physique supérieur au montant légalement fixé,
- don reçu sans passer par l'intermédiaire du mandataire financier,
- dépassement de plafond,
- incompatibilité mandataire financier,

- dons de personnes morales y compris sections de partis ou apports partis non reconnus.

□ l'indépendance : par une évolution de la loi, depuis 1995 les personnes morales ne peuvent plus contribuer au financement des campagnes électorales, l'Etat procédant à un remboursement forfaitaire des dépenses selon certaines modalités (3 conditions sont nécessaires pour obtenir le remboursement forfaitaire, le candidat doit avoir : obtenu au moins 5 % des votes exprimés au premier tour, un compte de campagne approuvé par la CNCCFP et réalisé une déclaration patrimoniale ; dans la plus petite des 3 limites suivantes : le montant des dépenses effectuées et retenues, 50 % du plafond des dépenses et l'apport net du candidat diminué de l'excédent du compte de campagne).

□ la modération : le montant des dépenses autorisées lors d'une campagne électorale est strictement limité (plafond de dépenses),

□ la rigueur : le législateur a défini les conditions de fond et de forme des recettes (dons exclusivement de personnes physiques dans la limite de 4 600 euros en chèque et 150 euros en espèces) et des dépenses électorales (dépenses engagées en vue de l'obtention de suffrages), dont le non respect est réprimé par des sanctions électorales (l'inéligibilité, pécuniaires (le non remboursement par l'Etat des dépenses engagées) et pénales (les amendes et/ou l'emprisonnement) ; quand bien même le candidat aurait été élu. Le législateur a expressément confié aux experts-comptables la mission légale de présentation des comptes de campagne.

Concomitamment à cette mission légale, le candidat ou la liste de candidats et/ou le mandataire financier, font couramment appel à l'expert-comptable dans le cadre de missions connexes contractuelles.

Le financement des partis politiques et des campagnes électorales a défrayé la chronique des vingt dernières années.

Les médias ont rendu compte aux citoyens des trop nombreux scandales liant le monde des affaires à celui de la politique.

Ces scandales ont eu pour effet de poser la question du financement des campagnes électorales. A partir de 1988, la France s'est dotée d'une législation visant à rendre plus transparents les modes de financement de la vie politique.



J.Philippe EVRARD
Conférence du 8 février 2008



Bibliographie :

- Guide du candidat et du mandataire* - édition 2006. (Document actualisé 2008) <http://www.cnccfp.fr>
- Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables - Campagnes électorales, Mission de présentation des comptes de campagne et missions connexes, Guide méthodologique - Ordre des Experts-Comptables - janvier 2008.

Lancé en août 2007, le nouveau site d'inscription IRFEX se veut pratique et convivial. Aussi vous pourrez y trouver quelques informations sur l'IRFEX : son fonctionnement, son actualité, son partenariat avec l'AGEFOS.

Vous pourrez également consulter la liste des formations, vous inscrire, prendre connaissance des modalités d'inscription, consulter le suivi de vos inscriptions. Pour cela, il faut vous rendre sur la rubrique extranet, muni de votre identifiant et de votre mot de passe (contactez l'IRFEX, si vous ne les avez pas encore).

Dès lors que vous procédez à une « réservation » d'une formation, une confirmation

vous est envoyée à réception du règlement ; la convocation vous est adressée par mail une semaine avant le début de la formation ; la facture est envoyée après la formation.

Le site IRFEX vous permet d'annuler une réservation à une formation jusqu'à 2 semaines avant la date du séminaire ; au-delà, il faut contacter au plus vite l'IRFEX.

Ce site peut être amélioré et ne demande qu'à mieux répondre à vos besoins. Aussi, n'hésitez pas à nous faire remonter vos suggestions.

Prise en charge à 100% de certaines formations grâce au partenariat avec l'AGEFOS

Si votre cabinet est adhérent à l'AGEFOS, plusieurs formations ont pu, cette saison, être prises en charge intégralement par cet OPCA. Pour obtenir cette gratuité, il suffit de ce rapprocher de vos interlocuteurs habituels à l'AGEFOS.

La signature d'un avenant au contrat de partenariat avec l'AGEFOS début 2008 a permis de doubler l'enveloppe de formations totalement financées par l'AGEFOS. Ainsi, 34 séminaires (soit plus du tiers des séminaires de la saison) sont finalement « offertes » aux salariés des cabinets adhérents, ce qui représente 47 jours de formation.

www.irfex.fr



L'EXTERNALISATION : LES REGLES A RESPECTER

L'externalisation des travaux de tenue de comptabilité est une pratique de plus en plus répandue au sein de la Profession.

L'expert comptable qui souhaite avoir recours à l'externalisation doit respecter un certain nombre de règles :

- il doit informer son client qu'il sous-traite une partie de la mission qui lui a été confiée
- il doit aussi prévenir sa compagnie d'assurance afin que celle-ci le couvre en cas de litige sur les travaux sous-traités
- il doit enfin s'assurer que le sous-traitant a les compétences et connaît les règles professionnelles pour exécuter les travaux correctement.

L'externalisation sous-entend aussi que le client n'ait pas de contact direct avec le sous-traitant.

En cas d'externalisation chez un non-confrère en France, seule la partie saisie comptable peut être sous-traitée. L'expert comptable signataire des comptes doit bien évidemment avoir un dossier de travail et doit respecter les

normes en matière de supervision. A défaut, il risque d'être poursuivi pour couverture d'exercice illégal.

En cas d'externalisation à l'Étranger chez un confrère dépendant d'un Ordre étranger, l'expert comptable doit s'assurer que la comptabilité est tenue en application des normes françaises.

L'externalisation à l'Étranger chez un non-confrère est une situation dangereuse à éviter.

Philippe HO YEN
Membre de la Commission Déontologie

Alors que l'IRFEX vous a proposé, la saison précédente, 61 formations, c'est près de 90 formations, qui, cette saison, ont été organisées. Le calendrier s'étale de septembre à fin avril et fin juin pour les parcours. Certaines formations n'ont pas eu lieu, du fait d'un trop faible nombre de participants et d'autres n'ont pu être organisées, faute d'animateurs ; c'est notamment le cas pour le séminaire consacré à l'utilisation du logiciel AUDITSOFT, reporté en septembre 2008.

Le Conseil d'Administration de l'IRFEX avait décidé d'introduire dans le catalogue 2007/2008 quelques nouveautés qui ont connu un certain succès. Ainsi les formations axées sur la communication (Prendre la Parole en public, optimisez vos performances en animation, valorisez vos écrits professionnels) et le parcours consacré aux secrétaires ont été particulièrement appréciés, même si le nombre de participants restent encore faible (mais prometteur !).

2 nouvelles formations ont été offertes sans condition aux experts-comptables : actuel EC, financement de la vie politique et comptes de campagne, ainsi que le séminaire sur le contrôle qualité .

Quelques nouveaux animateurs locaux sont venus rejoindre efficacement l'équipe des formateurs : Marie-Claude LOUGHNEY et Agnès MICHAUT (pour les formations en communication), Martine LANCIAUX et Sandrine BIANCHI deux de nos jeunes consoeurs. Si vous êtes intéressé par l'animation de formation, n'hésitez pas à contacter l'IRFEX.

Enfin, merci d'avoir adopté aussi vite et aussi bien notre nouveau site internet www.irfex.fr (un article y est consacré dans ce numéro).

Les temps forts de cette saison:

Comme l'an passé, en marge des formations, l'IRFEX a proposé des rendez-vous d'information et de communication :

- Les lundis de l'IRFEX : le 10 septembre (opportunité de la saisine de la CDI dans la procédure de contrôle fiscal), le 12 novembre (obligations d'emploi des travailleurs handicapés), les 11 et 18 février (sur les contrats collectifs d'entreprise)
- Et une nouveauté cette année: l'organisation le 30 octobre, d'une réunion-débat sur la formation avec le CFPC, représenté par son Président, Marc REGNOUX et sa Directrice pédagogique, Nathalie EVEN-QUESNEY, l'AGEFOS, l'IAE et la CCI.

Cette manifestation a permis de resserrer les liens avec le monde étudiant.

Enfin, la signature d'un avenant au contrat de partenariat avec l'AGEFOS a permis de doubler l'enveloppe de formations totalement financées par l'AGEFOS pour les collaborateurs des cabinets adhérents à cet OPCA.

Le bilan l'IRFEX est très satisfaisant et au nom du conseil d'administration, je tiens à vous remercier pour votre soutien qui se matérialise par vos suggestions et vos nombreuses inscriptions aux séminaires de formations.

87 formations proposées

Plus que jamais en 2008, votre formation ainsi que celle de vos collaborateurs restent une priorité du Conseil de l'Ordre des Experts Comptables et des membres du Conseil d'Administration de l'IRFEX.

NOUVEAUTÉS INFODOC

Le lundi 3 décembre a eu lieu à Paris, rue de Courcelles, une réunion des correspondants régionaux concernant le Pôle production et diffusion de l'Ordre des Experts comptables.

Les objectifs de cette rencontre entre les correspondants des différentes régions étaient la présentation du Pack Infodoc-Régions, de Bibliobaseonline, de Bibliovigie et enfin, celle des dernières publications du second trimestre 2007 et celles à paraître en 2008.

Le Pack Infodoc-Régions fournit par le biais d'un abonnement annuel, de la documentation destinée à informer de manière pratique et technique sur l'environnement juridique des entreprises. Par ailleurs, chaque région reçoit régulièrement une publication exclusive comprenant :

- Analyse Experts : outil d'information et réflexion présenté sous forme de dossier technique sur des thèmes d'actualité.
- Conseil Experts : Article de synthèse à destination des dirigeants et des chefs d'entreprise.
- Vigie Experts : outil de suivi de l'environnement juridique des entreprises.
- Bibliobaseonline constitue la base de données dématérialisée de la profession comptable avec des documents destinés aux Experts-comptables et Commissaires aux Comptes relatifs à la comptabilité,

à l'audit, aux pratiques professionnelles et au droit fiscal, des sociétés, social etc. Il s'agissait par ce canal de communication de faciliter l'accès personnalisé à la Bibliothèque et de donner la possibilité à chacun de télécharger des documents.

- Bibliovigie est une veille quotidienne de la vie comptable et juridique. L'abonné bénéficie d'une alerte quotidienne par e mail lui délivrant une synthèse sur différents thèmes fiscal, social etc. Un moteur de recherche est également à sa disposition, sur des articles anciens ainsi que des liens pour accéder aux textes intégraux.

Une lettre hebdomadaire et un bulletin européen sont publiés chaque semaine.

BIBLIOTHÈQUE

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DU SECOND SEMESTRE 2007 :

- Des publications spéciales sur la TEPA, par le biais de Pockets social
- Le nouveau concept actu collaborateurs, un produit de mise à jour trimestrielle des connaissances des collaborateurs.
- Des publications sur l'Europe, émanant directement du dernier Congrès de l'Ordre des Experts Comptables sous forme de Guide de l'Internet sur l'Europe en Ligne et d'Essentiels sur l'Europe des entreprises et la mobilité des salariés.

LES PUBLICATIONS À PARAÎTRE SONT NOMBREUSES :

- Pratic' Experts Audit de la Paie
- Dossier de travail 2007/2008
- Préparation de l'annexe et suivi des options 2007/2008
- Pocket social : 25 pièges à éviter
- Kit fiscal expert 2008
- Pocket Fiscal loi de finance 2008
- Kit social experts 2008
- Pocket association
- Plan de comptes des établissements sociaux et medico sociaux publics et privés
- Revue française de comptabilité.

6^e édition du concours organisé
par l'APCE et les Experts-Comptables



Sous le haut patronage
du Secrétariat d'État
chargé des entreprises
et du commerce extérieur



En partenariat avec



Vous créez votre entreprise ? Participez au **CONCOURS** d'aide à la création d'entreprise

Pour participer, c'est simple !
inscrivez-vous directement en ligne
www.creacc.com
du 15 avril au 1^{er} juin 2008



Un concours régional
avec une finale nationale



1^{er} concours d'aide à la création d'entreprise exclusivement sur internet

Cré'ACC est destiné à
tous les porteurs
de projets

7 catégories de gagnants

- Jeune candidat de moins de 30 ans
- Au féminin
- Deuxième vie professionnelle
- Innovante
- Entreprise de moins de 6 mois
- Coup de cœur du jury
- Etudiants

Parce qu'un porteur de projet accompagné a 3 fois plus de chance de réussir ... Cré'Acc récompense les meilleurs candidats en leur apportant les prestations dont tout créateur a besoin : conseils, équipements, services financiers...

Pour connaître les conditions
du concours, les prix et vous inscrire,
c'est simple !

Connectez-vous vite sur le site
www.creacc.com
du 15 avril au 1^{er} juin 2008



Directeur de la publication : Bruno Formet
Rédacteur en chef : Hervé Charlanes
Comité de rédaction : Hervé Charlanes
Pierre-Alain Frécaut - Philippe Ho Yen
Maquette : G3 sarl - Ste Clotilde
Impression : Scanner

Siège social : 20, rue Jean Cocteau -
1, résidence le Mail - 97490 Ste Clotilde
Tél : 02 62 40 98 53 • Fax : 02 62 90 29 69
email : croec@croec-reunion.com
ISSN : 1950 - 9969